



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20251218-DEC2025\_253-CC

Berser  
Levaillant

Publié le 05-01-2026

## DECISION DU MAIRE N°DEC2025-253

### Contrat de vérification périodique des installations thermique et fluides des bâtiments communaux

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

CONSIDERANT la nécessité de vérifier les installations thermiques et fluides des bâtiments communaux

#### DECIDE

Article 1 : De signer le contrat de vérification périodique annuelle des installations thermiques et fluides du groupe scolaire et cantine Jules Ferry, la Salle des Arts et de la culture, la Mairie, la crèche multi-accueil et le gymnase Alain Calmat avec la société APAVE MARSEILLE 8 rue Jean-Jacques Vernazza ZAC Saumaty Seon-CS 60193 13322 Marseille Cedex 16,

ARTICLE 2 : Le contrat porte sur la vérification périodique annuelle des installations thermiques et fluides des équipements pour un montant de 498€ HT soit un coût annuel de 597.60€ TTC, conformément au contrat ci-joint.

Article 3 : Le présente contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera renouvelé 2 fois par reconduction expresse, la durée maximale ne pouvant excéder 3 ans. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2028

Article 4 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 5 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 18 décembre 2025

Le Maire,  
Maxime MARCHAND



Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

 Berser Levaillant

ID : 013-211301049-20251218-DEC2025\_253-CC

APAVE MARSEILLE  
8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA  
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
commercial.marseille@apave.com

MAIRIE DE SAUSSET  
1 PLACE DES DROITS DE L'HOMME  
13960 SAUSSET LES PINS  
A l'attention de Monsieur Yvan  
RAYNAUD

Affaire suivie par Christelle JAYET, Assistant Commercial  
Tél. : 0496152260  
Référence : 3105492.2  
Numéro client : A523154600

Le 09/12/2025

Objet : Vérification des installations thermique fluide  
Années 2026 - 2027 - 2028 par reconduction expresse

Monsieur,

En réponse à votre demande du 03/12/2025, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint notre proposition pour la prestation en objet.

Si cette proposition vous convient, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le présent document et ses annexes, dûment signés et revêtus de votre cachet, à l'adresse suivante :

APAVE MARSEILLE  
8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA  
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
commercial.marseille@apave.com

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christelle JAYET

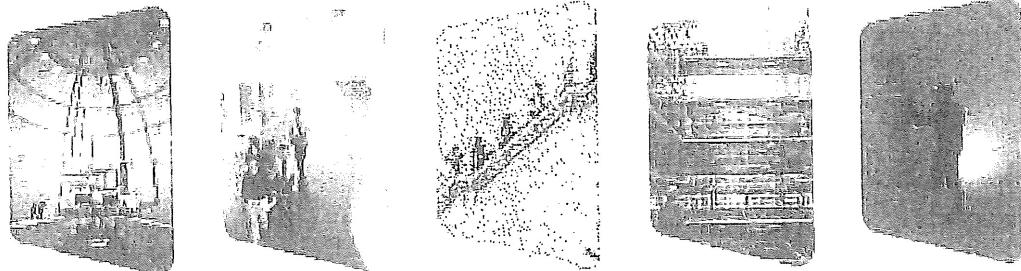
P.J. : Proposition de prestation



Réf. : 3105492.1

Réf. Client: A523154600

04/12/2025



## CONTRAT DE PRESTATION PERIODIQUE

Vérification des installations thermique fluide  
Années 2026 - 2027 - 2028

Référence : 3105492.1

Site concerné :

MAIRIE DE SAUSSET  
1 PLACE DES DROITS DE L HOMME  
13960 SAUSSET LES PINS

Monsieur Yvan RAYNAUD  
Tél. : 0621152627  
Mail : y.raynaud@saussetlespins.fr

Christelle JAYET  
Tél. : 0496152260  
Mail : commercial.marseille@apave.com  
APAVE MARSEILLE  
8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA  
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193  
13322 MARSEILLE CEDEX 16

Entre les soussignés :

MAIRIE DE SAUSSET

ci-après désigné le « Client », situé :

1 PLACE DES DROITS DE L HOMME

13960 SAUSSET LES PINS

représenté par

Monsieur Yvan RAYNAUD

SIREN : 211301049

d'une part,

Et :

APAVE EXPLOITATION FRANCE

ci-après désigné « Apave » dont le siège est situé :

6 rue du Général Audran

92412 COURBEVOIE CEDEX

représenté par :

SYLVAIN RIGAUD

APAVE MARSEILLE

8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA ZAC

SAUMATY SEON - CS 60193

13322 MARSEILLE CEDEX 16

d'autre part,

## 1. OBJET DE L'OFFRE :

La présente offre a pour objet la prestation suivante :

• Vérification des installations thermique fluide

qui sera réalisée dans les établissements mentionnés dans la fiche prestation et conditions tarifaires.

## 2. PIECES CONTRACTUELLES :

L'offre est constituée de la présente proposition de contrat, ainsi que :

• 1 fiche prestation et conditions tarifaires

• 1 fiche descriptive de prestation

• Nos Conditions Générales de Vente et d'Intervention

En cas de contradiction, les conditions du présent contrat priment sur tout autre document.

## 3. CONDITIONS D'INTERVENTION :

La prestation sera réalisée par M. PHILIPPE HEURTAUX.

Apave se réserve le droit de changer d'intervenant.

Sauf modification de votre part, les avis d'intervention vous seront envoyés avant le début d'intervention aux coordonnées suivantes :

Mail : y.raynaud@saussetlespins.fr

## 4. CONDITIONS COMMERCIALES :

Notre offre est valable jusqu'au 03/03/2026.

Le montant relatif à chaque mission, pour chacun des établissements objet du présent contrat, est mentionné dans la fiche prestation et conditions tarifaires correspondante.

Ces montants pourront évoluer en fonction du périmètre défini dans ces fiches prestations et conditions tarifaires :

• Chiffrages aux prix unitaires : le montant total est fonction du matériel réellement examiné à chaque visite.

• Chiffrages forfaitaires : le prix est déterminé en fonction des éléments fournis par le client et décrits dans les fiches prestations et conditions tarifaires. Tout écart constaté lors de nos visites pourra faire l'objet d'un réajustement du prix.

Nos prix sont fermes et non révisables pour la durée initiale du contrat.



Réf. : 3105492.1

Réf. Client: A523154600

04/12/2025

## 5. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les sommes dues au titre de ce contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : Echéance à 35 jours.
- Mode de règlement : Virement.

Les règlements seront adressés :

- Pour les avis de virement à « Avis.Virement@apave.com » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
ETOILE ENTREP. (00813)	FR76	30004008130001125278651	BNPAFRPPXXX

- Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE EXPLOITATION FRANCE - BP 3 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX » libellés à l'ordre de « APAVE EXPLOITATION FRANCE ».

## 6. ADRESSES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

### MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

MAIRIE DE SAUSSET  
1 PLACE DES DROITS DE L HOMME  
13960 SAUSSET LES PINS  
SIREN : 211301049

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.

## 7. RAPPORTS :

Sauf modification de votre part :

- Le rapport sera envoyé sous la forme d'un fichier PDF par courrier électronique aux adresses suivantes :  
y.raynaud@saussetlespins.fr

Le client reconnaît la validité et la force probante de ce fichier. Toutes les précautions devront être prise par le client pour que ce courrier puisse être reçu dans de bonnes conditions (avertissement en cas de changement de destinataire ou d'adresse, antispam...)



Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

Berser  
Levialit

ID : 013-211301049-20251218-DEC2025\_253-CC

Réf. : 3105492.1

Réf. Client: A523154600

04/12/2025

## 8. DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat prend effet à la date de signature pour une durée de 36 mois.

Fait à MARSEILLE CEDEX 16, le 04/12/2025

Pour APAVE

BARRIOT GUILLAUME



APAVE EXPLOITATION FRANCE  
8, rue Jean-Jacques Vernazza  
ZAC Saumâtre Sénia - CS 60193  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
Tél. 04 96 15 22 60

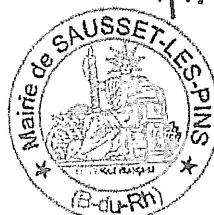
Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet signature)

LE MAIRE  
RAYMONDE MARCHAN

LE 18 XII 25





Réf. : 3105492.1  
Réf. Client: A523154600  
04/12/2025

## FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : 3105492.1 / Mission N°1

Vérification des installations thermique fluide

### Raison sociale et adresse d'intervention :

MAIRIE DE SAUSSET  
1 PLACE DES DROITS DE L HOMME  
13960 SAUSSET LES PINES  
FRANCE

Renseignements à valider ou à compléter :  
Contact : M. YVAN RAYNAUD  
Tél. : 0621152627  
Mail : y.raynaud@saussetlespins.fr

### Prestations incluses :

Vérification des installations thermique fluide

Les interventions seront effectuées selon les termes des fiches descriptives de prestation jointes en annexe de cette offre.

Péodicité de nos visites : Annuelle

### Caractéristiques

CONTRAT A PARTIR DU 01/01/2026 JUSQU'AU 31/12/2028:

CONCERNE LES INSTALLATIONS THERMIQUE FLUIDE DES BATIMENTS SUIVANTS  
GROUPE SCOLAIRE ET CANTINE JULES FERRY ; SALLE DES ARTS ET DE LA CULTURE ; MAIRIE ; CRECHE MULTI-ACCUEIL ; GYMNASIUM ALAIN CALMAT  
LES CONSISTANCES SONT IDENTIQUES A CELLES DES RAPPORTS APAVE DE L ANNEE 2025

DUREE DU CONTRAT :  
LE CONTRAT EST CONCLU POUR 1 FOIS 3 ANS SANS RECONDUCTION AVEC UNE TARIFICATION FERME POUR TOUTE LA DUREE.

### Conditions tarifaires

Montant annuel total H.T. 498,00 €

Montant total T.T.C.(\*) 597,60 €

(\*) T.V.A. surencaissement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type Forfait.

Notre prestation prévoit un accompagnement de notre intervenant à réaliser par vos soins. Si tel n'est pas le cas, nous nous réservons le droit d'appliquer un complément de facturation.



Réf. : 3105492.I

Réf. Client: A523154600

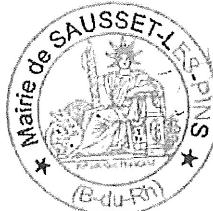
04/12/2025

## Facturation

Facturation selon condition suivante : Après chaque intervention

Pour le Client le 12 XN 25  
 (date, cachet, signature)

LE MAIRE  
 MAXIME MARCHAND



Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

 Berser Levaillant

ID : 013-211301049-20251218-DEC2025\_253-CC